



PERSPECTIVES D'HESLOUP



Bulletin municipal - Octobre 2023

OPÉRATION JE BROIE DU VERT

J'apporte mes branchages.
Je prends du broyat pour mon jardin.

À Hesloup – au château d'eau
SAMEDI 4 NOVEMBRE 2023
De 13 h 30 à 17 h 30

Dépôt des branchages sur la zone matérialisée à cet effet

Du lundi 23 octobre au samedi 4 novembre 2023

- Séparer les thuyas des autres résineux.
- Le diamètre des branches doit être compris entre 2 et 15 cm.
- Ne déposer ni ferraille ni plastique.
- Les déchets de tonte sont interdits.



Collectif d'Urgence d'Alençon

+ d'infos sur www.cu-alencon.fr
N° Vert : 0 800 508 981



SOMMAIRE

Le mot du Maire	3
Point sur les finances	4
Réalisations et projets	6
Site internet	8
Informations diverses	10
Informations pratiques (Page à découper)	11
La vie de la commune	13
Au fil des mois	16
La vie associative	18
Nos partenaires	19
Bon à savoir	20



Le 20 mai 2023, Monsieur Romain FOUREZ et Madame Clara TOURNEUR ont été unis par les liens du mariage en mairie d'Hesloup. Par délégation de Madame le Maire, le mariage a été célébré par Frédéric TOURNEUR, conseiller municipal et pour encore plus d'émotion partagée, père de la mariée. Nous souhaitons tous nos vœux de bonheur aux mariés et nous félicitons leurs parents.

Ont participé à la
réalisation de ce bulletin :

Audrey Fleury
Ghislaine Marié
Michèle Bailleul
Frédéric Tourneur
Sylvie Gaillard
Cédric Aimé



Bonne lecture !

Le mot du Maire

Chers habitant(es), chers heslouines et heslouins,

Voici le bulletin municipal tant attendu par certains. Il est vrai que la société évolue avec son lot de réformes, d'avancées technologiques et numériques. Les informations circulent désormais par internet et les réseaux sociaux.

Suite à la réforme de la publicité des actes administratifs (délibérations et procès-verbal des Conseils Municipaux ...) en date du 1^{er} Juillet 2022, nous avons choisi de les publier par voie dématérialisée. Ils sont consultables sur le site internet de la commune dont vous retrouverez la présentation dans ce numéro. Ils sont également affichés sur le panneau de la Mairie après validation par le conseil municipal.

Nous souhaitons cependant, maintenir ce lien "papier" avec nos concitoyens afin de partager avec le plus grand nombre les projets, réalisations et nouvelles de notre commune. Pour autant ce numéro de l'automne 2023 est en format plus restreint car nous souhaitons poursuivre notre volonté de réduction de notre impact écologique.

Tout est affaire d'équilibre et nous nous y emploierons. Nous avons déjà pris un arrêté de réduction de la durée de l'éclairage public, incité les habitants à entretenir les trottoirs devant leur domicile, favorisé le broyage des végétaux, réalisé un fauchage tardif des bernes, etc...

Nous avons poursuivi cette démarche dans les demandes de subventions nous permettant de faire des économies d'énergie sur l'école et le bâtiment de la Mairie. Nous poursuivrons dans ce sens sur les années à venir.

La réglementation phytosanitaire et particulièrement l'entretien du cimetière est un sujet qui nous touche et nous préoccupe, nous proposerons donc une date de réunion publique afin de trouver ensemble des solutions raisonnables et réalisables.

La vie de notre commune c'est aussi les liens qui nous rassemblent et l'énergie déployée par les bénévoles de toutes les associations de notre commune dont la nouvelle association "La Bergerie" qui a permis l'ouverture du café associatif "La Tanière" y contribue largement. Je les remercie tous vivement pour leur engagement.

Nous souhaitons également renouveler nos remerciements à Mr Yves Gérard, Directeur de l'école qui a pris une retraite bien méritée après 28 années au service de nos enfants et notre école. Souhaitons la bienvenue à Mme Elodie Bouleux qui a pris ses fonctions le 1^{er} septembre, afin qu'elle puisse accomplir sa mission dans les meilleures conditions possible.

Je tiens aussi à souligner l'investissement du personnel communal qui au-delà de ses missions apporte un service de qualité.

Hesloup est riche de sa diversité tant dans sa population que dans son environnement et nous poursuivrons le "bien vivre ensemble" qui nous est si vital à tous.

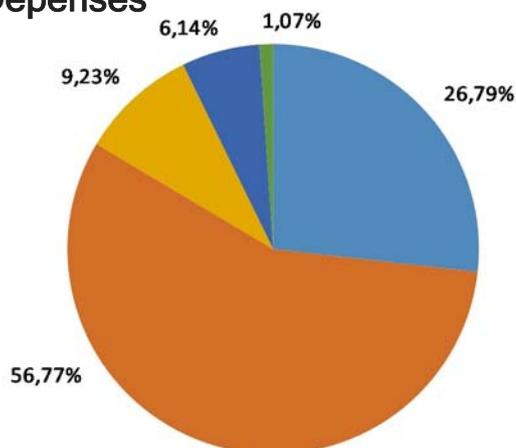
Sylvie Gaillard

Budget réalisé en 2022

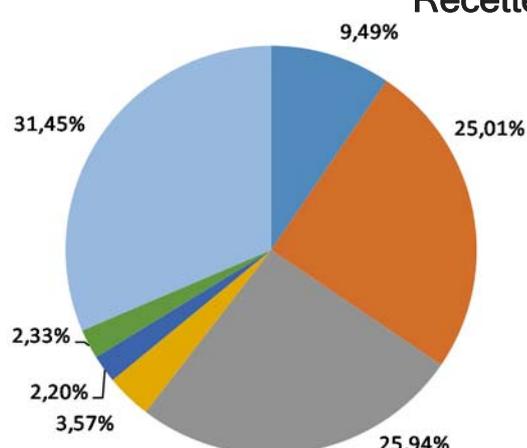
SECTION FONCTIONNEMENT

Dépenses			Recettes		
Charges à caractère général	104 229,55 €	26,79 %	Produits des services du domaine	65 956,77 €	9,49 %
Charges de personnel	220 904,22 €	56,77 %	Impôts et taxes	173 867,35 €	25,01 %
Charges de gestion courante	35 916,67 €	9,23 %	Dotations et subventions	180 293,32 €	25,94 %
Charges financières	23 889,11 €	6,14 %	Produits de gestion courante	24 849,52 €	3,57 %
Charges spécifiques	4 167,55 €	1,07 %	Atténuation de charges	15 319,39 €	2,20 %
			Produits exceptionnels	16 217,03 €	2,33 %
			Résultat 2021 reporté	218 657,07 €	31,45 %
TOTAL DEPENSES 2022	389 107,10 €	100,00 %	TOTAL RECETTES 2022	558 420,67 €	100,00 %

Dépenses



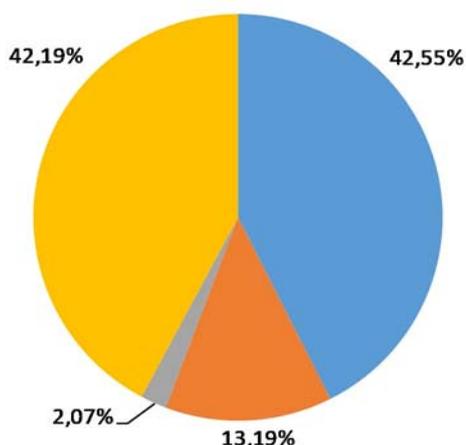
Recettes



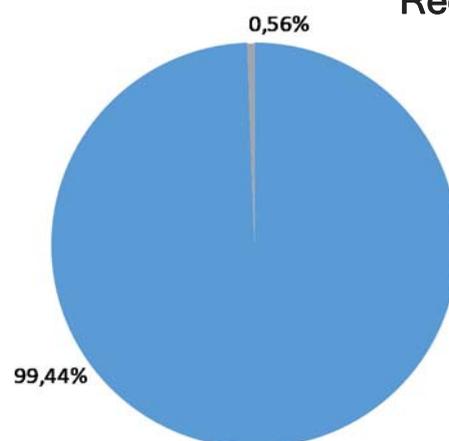
SECTION INVESTISSEMENT

Dépenses			Recettes		
Remb. Emprunts & Cautions	49 570,73 €	42,55 %	Apports dot. et réserves	62 232,82 €	99,44 %
Immobilisations corporelles	15 365,11 €	13,19 %	Emprunts et dettes	350,00 €	0,56 %
Opérations pour c/tiers	2 409,47 €	2,07 %			
Déficit reporté	49 142,94 €	42,19 %			
TOTAL DEPENSES 2022	101 376,54 €	100,00 %	TOTAL RECETTES 2022	62 582,82 €	100,00 %

Dépenses



Recettes



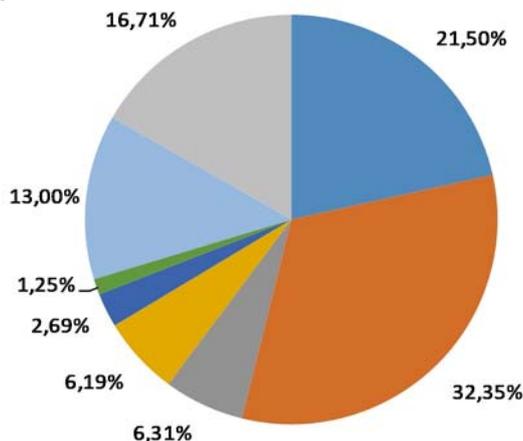
Budget prévisionnel 2023

SECTION FONCTIONNEMENT

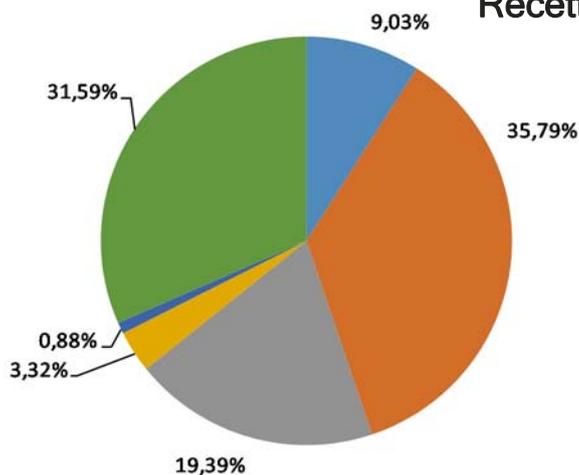
Dépenses		
Charges à caractère général	171 550,00 €	21,50 %
Charges de personnel	258 200,00 €	32,35 %
Charges de gestion courante	49 400,00 €	6,19 %
Charges financières	21 457,70 €	2,69 %
Atténuation de produits	50 397,00 €	6,31 %
Charges spécifiques	10 000,00 €	1,25 %
Dotations aux amortissements	103 732,91 €	13,00 %
Virement section investissement	133 344,31 €	16,71 %
TOTAL DEPENSES 2023	798 081,92 €	100,00 %

Recettes		
Produits des services du domaine	72 100,00 €	9,03 %
Impôts et taxes	285 606,00 €	35,79 %
Dotations et subventions	154 728,00 €	19,39 %
Produits de gestion courante	26 500,00 €	3,32 %
Atténuation de charges	7 000,00 €	0,88 %
Résultat 2022 reporté	252 147,92 €	31,59 %
TOTAL RECETTES 2023	798 081,92 €	100,00 %

Dépenses



Recettes

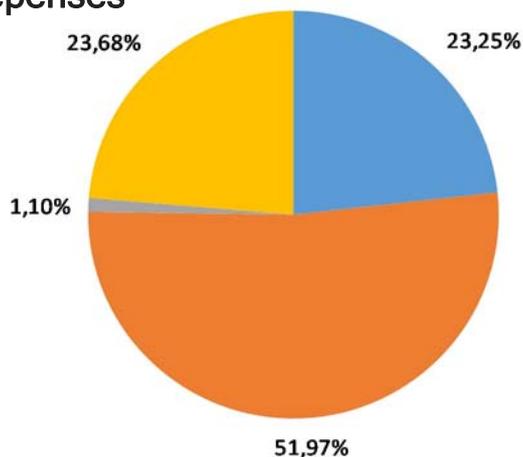


SECTION INVESTISSEMENT

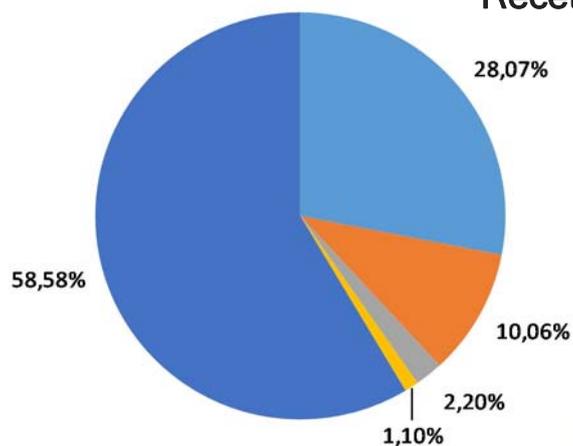
Dépenses		
Remb. emprunts et cautions	52 938,31 €	23,25 %
Immobilisations corporelles	118 300,00 €	51,97 %
Opérations pour c/tiers	2 500,00 €	1,10 %
Déficit 2022 reporté	53 905,43 €	23,68 %
TOTAL DEPENSES 2023	227 643,74 €	100,00 %

Recettes		
Apport dot. et réserves	63 905,43 €	28,07 %
Subventions d'équipement	22 894,00 €	10,06 %
Emprunts et dettes	5 000,00 €	2,20 %
Opérations pour c/tiers	2 500,00 €	1,10 %
Virement section de fonctionnement	133 344,31 €	58,58 %
TOTAL RECETTES 2023	227 643,74 €	100,00 %

Dépenses



Recettes



Réalisations 2022/2023

FINANCES

- Le budget primitif 2023 a été voté le 4 avril 2023 à l'unanimité.
- **Compte Administratif 2022** : Nous dégageons un excédent de fonctionnement de 252 147,91 € et un déficit d'investissement de 53 905,43 €.
- Les taux d'imposition restent inchangés au niveau communal. Le taux de la part CUA est passé de 16% à 16,96 % suite à la mise en place de la taxe GEMAPI - Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (taux de 0,37 %).

Taxe foncière	34,13 %
Taxe non bâti	7,88 %

- Montant des emprunts au 01/01/23 : **419 503,80 €**

BATIMENTS

- Rafrâichissement des peintures des portes de l'église + des volets de la salle des anciens.
- Divers travaux dans le restaurant (menuiserie et sanitaire)
- Evaluation énergétique de 2 logements communaux effectuée lors de changement de locataires.

SUBVENTIONS ACCORDEES

Depuis 2023, chaque association demandant une subvention à la commune doit remplir une demande comportant le contrat d'engagement républicain.

- Coopérative scolaire 7452€ (fonctionnement, bibliothèque, périscolaire et transport)
- APE (Ass des Parents d'Elèves) 510€
- AMAP des Chênes 250€
- Observatoire d'astronomie 200€
- Banque Alimentaire 250€
- ASLH (Ass Sports et Loisirs d'Hesloup) 1000€

PERSONNEL COMMUNAL

- Johanna Boucrel a fini son contrat d'intérim le 31/12/2022 et Mickaële Hamon a été recrutée en CDD 22h/semaine à partir du 01/01/2023 au secrétariat de mairie.
- Emmanuel Métivier a été titularisé à effet rétroactif du 21/06/2022. Il a suivi la formation "habilitation électrique" fin septembre 2023. Un stagiaire de la MFR de Pré-en-Pail va l'accompagner.
- Elise Coinaud (ATSEM) a démissionné le 31/08/2023, un remplacement temporaire est effectué depuis le 01/09/2023. Une stagiaire de la MFR d'Alençon est présente à l'école.

ETAT DES EMPRUNTS AU 01/01/2023

BATIMENTS CONCERNÉS	DATE DEBUT PRÊT	BANQUE	MONTANT DU PRÊT	DUREE	TAUX FIXE	CAPITAL RESTANT DU	DATE FIN PRÊT
Groupe scolaire	2002	Dexia	328 474,14 €	30 ans	5,58%	165 912,92 €	01/04/2032
Restaurant scolaire	2002	Dexia	235 586,62 €	30 ans	5,58%	118 994,66 €	01/04/2032
Groupe scolaire	2008	C A	200 000,00 €	20 ans	4,67%	66 262,21 €	10/02/2027
Groupe scolaire	2008	C A	200 000,00 €	20 ans	4,63%	68 334,01 €	01/10/2027
TOTAL			1 074 363,64 €			419 503,80 €	

Réalisations et Projets 2023/2024



EQUIPEMENTS DIVERS

- Achat d'un sèche-linge pour l'école.
- Achat de 2 chauffe-eau pour l'école : salle d'arts plastiques et sanitaire primaire.
- Remplacement de fenêtres cassées à la salle polyvalente.
- Achat d'ordinateurs pour la mairie, changement de logiciels et formation du personnel.
- Réparation des jeux pour enfants et commande en cours d'un banc cassé suite à du vandalisme.
- Achat de chaises pour la salle polyvalente.



- Achat et pose d'un défibrillateur (subvention DETR 2022).



- Mise en place de sapins en bois confectionnés par notre employé devant la mairie.



- Mise en place de poubelles communales créées par notre employé.

URBANISME

- Du 1^{er} octobre 2022 au 30 septembre 2023, il y a eu 3 permis de construire et 21 déclarations préalables de travaux.

A VENIR

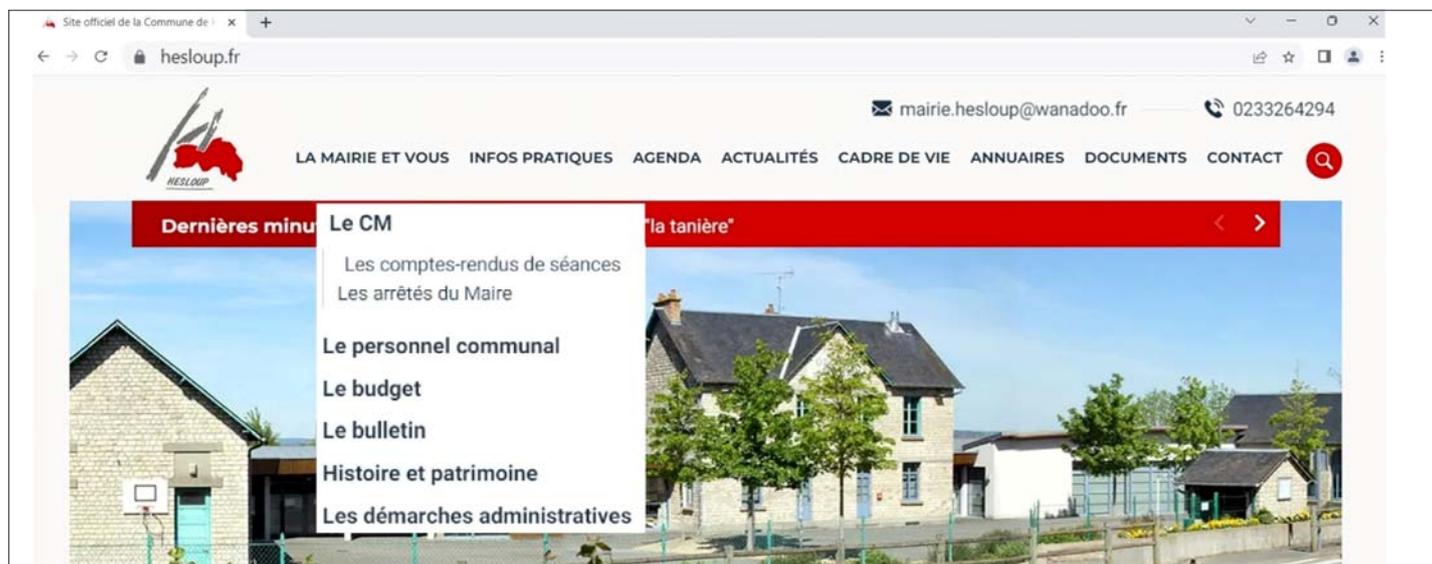
- La subvention DETR a été accordée pour le remplacement des fenêtres de l'école et des portes et fenêtres de la mairie et de la salle du conseil municipal.
- La subvention DETR a été accordée pour l'achat de la citerne souple à Ste James. L'achat du terrain est en cours.
- Le travail du groupe d'élus sur l'adressage est en cours et devrait se finaliser dans les prochaines semaines.
- Un jeu pour enfant va être installé pour remplacer le tourniquet qui avait été cassé.

Site internet... hesloup.fr

Depuis quelques années, l'idée de créer un site internet communal était présente. Cédric Aimé et Audrey Fleury, adjoints au Maire, ont suivi une formation pour apprendre le fonctionnement d'un site et la création de contenu. Le site a été mis en ligne début 2023 après plusieurs mois de travail. C'est un outil pratique et rapide, qui peut apporter beaucoup d'informations aux habitants. Une présentation a été faite aux habitants lors des vœux du maire le vendredi 13 janvier 2023. **Pour vous connecter, tapez dans la barre d'adresse : www.hesloup.fr**

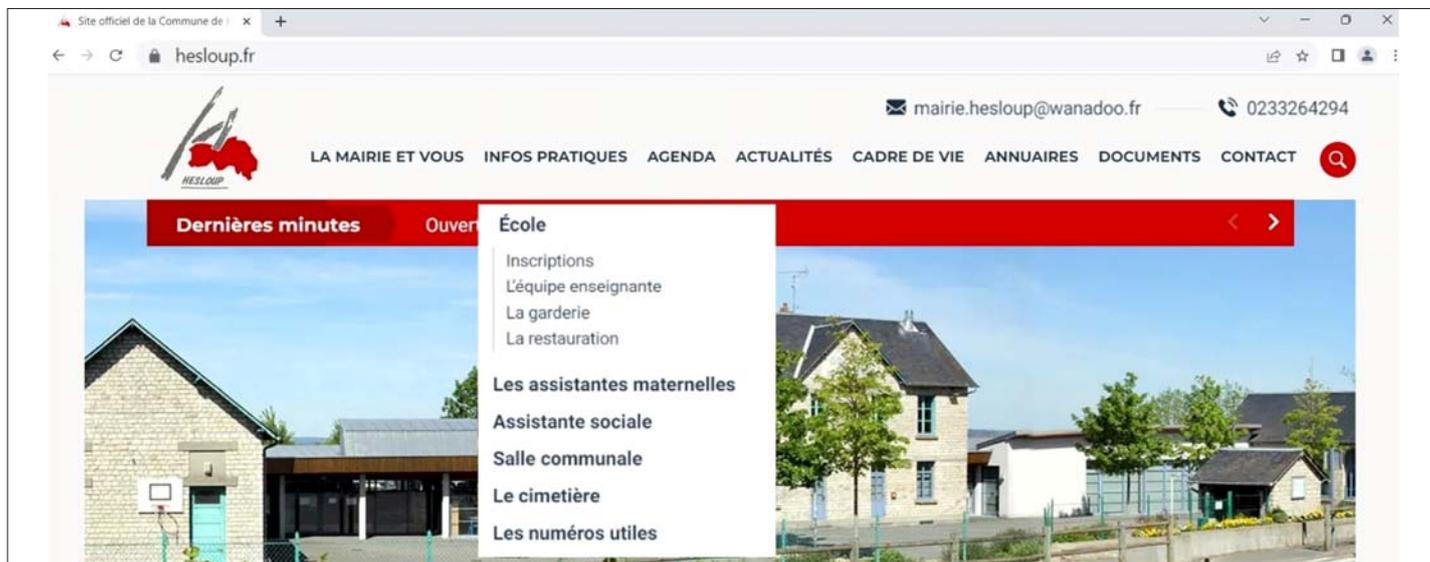


Page d'accueil du site internet, avec mise en avant des infos de dernière minute sur la bannière rouge qui défile. Coordonnées de la mairie (mail et téléphone) en haut à droite.



Premier onglet : La Mairie et vous. C'est ici que vous retrouvez les comptes rendus de conseil municipal, les arrêtés du Maire, le personnel communal, le budget, le bulletin municipal à télécharger, un peu d'histoire et le lien vers le site service-public.fr pour toutes vos démarches administratives.

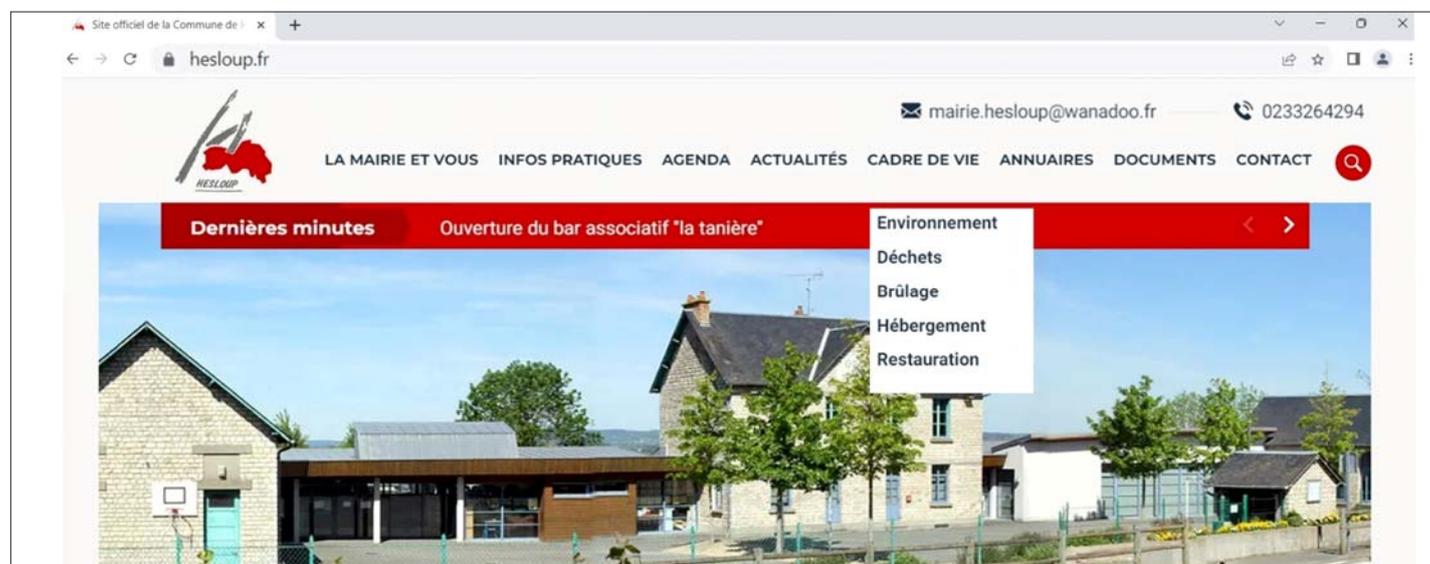
Site internet... hesloup.fr



➤ **Deuxième onglet : Les infos pratiques** concernant l'école, les assistantes maternelles installées sur la commune, l'assistante sociale, la location des salles (lien direct pour demande de réservation), le cimetière, les numéros utiles.

▶▶ **Troisième et quatrième onglets: agenda et actualités**

Vous trouverez dans ces espaces toutes les dates importantes des événements à venir sur notre commune.



➤ **Cinquième onglet : Cadre de vie**

Informations sur l'environnement, les déchets, le brûlage, l'offre d'hébergements, la restauration.

▶▶ **Sixième onglet : annuaire.** Vous trouverez dans cet espace toutes les coordonnées des associations de la commune et prochainement, chacune pourra annoncer ses activités, manifestations et rendez-vous à ne pas manquer.

Il reste encore beaucoup à faire, un site internet demande du temps si nous voulons le tenir à jour régulièrement. Si vous avez des suggestions, n'hésitez pas à nous les transmettre par mail à : mairie.hesloup@wanadoo.fr

Informations diverses



- Les commémorations du 11 novembre et 8 mai ont eu lieu avec dépôt de gerbe au monument aux morts.
- L'opération "Je broie du vert" a eu lieu le 5 novembre 2022 et a rencontré beaucoup de succès. Elle sera renouvelée le **samedi 4 novembre 2023**.
- Le repas des aînés 2022 sur le thème de la mer a eu lieu le dimanche 27 novembre 2022 avec la participation de 44 habitants.
- Interventions ponctuelles d'une personne de l'association AIDE pour travaux divers et espaces verts, en renfort du contrat signé avec Collectif d'Urgence et de notre employé communal.



- Remise des dictionnaires aux élèves de CM1 le vendredi avant les vacances de Noël 2022.
- La cérémonie des vœux du Maire et du Conseil Municipal a eu lieu le vendredi 13 janvier 2023.
- Deux conseillères municipales ont démissionné suite à déménagement : Julie Frémont le 8 février 2023 et Audrey Jeanne le 21 août. Nous les remercions vivement pour leur aide pendant leur mandat.
- Le Troc Plantes organisé par la commission Environnement a eu lieu le dimanche 16 avril 2023.
- Un essaim d'abeilles a été récupéré sur le terrain de football par l'association "Les Cueilleurs d'essaims".



- La municipalité a organisé un pot de l'amitié avec les enseignants, le personnel communal et les élus, le 7 juillet 2023 en l'honneur de Mr Yves Gérard, directeur de notre école pendant 28 ans et qui a fait valoir ses droits à la retraite au 31 août 2023. Un bon d'achat pour un voyage d'une valeur de 1000 € lui a été offert pour le remercier.

- Le 24 septembre, dans le cadre des balades dominicales CycloTouristiques, les cyclistes ont été accueilli par les élus pour un pot de l'amitié et une présentation de notre commune, avant d'aller visiter le site de la méthanisation.



- Mme Catherine Jean (Deux mains chez vous) vous propose le jeudi à bord de son camion itinérant des soins manuels (shiatsu, amma assis) sur le parking à côté de l'école.
- Dans le cadre des élections sénatoriales, 3 candidats ont sollicité les élus de notre commune pour une rencontre. Les échanges ont été constructifs et intéressants.
- A compter du 1^{er} janvier 2024, le conseil municipal a voté une aide aux particuliers pour la destruction de nids de frelons asiatiques, en complément de l'aide du Conseil Départemental.
- A compter du 1^{er} janvier 2024, la location de vaisselles ne sera plus possible lors de la location de la salle polyvalente.
- L'inauguration du café associatif "La Tanière" a eu lieu le vendredi 1^{er} septembre et a rencontré un énorme succès avec l'adhésion de 300 personnes dès l'ouverture. L'association "La Bergerie" constituée d'habitants bénévoles, a permis l'ouverture pour notre plus grand plaisir de ce lieu, source de partage, d'échanges et de convivialité pour notre commune.
- Des arbres sont tombés dans le lotissement et Route de la Petite Terre. Ils ont été déblayés.



- Un nouveau contrat a été signé avec "Comptoir Illuminations" pour les illuminations de fin d'année.

INFORMATIONS PRATIQUES

2023-2024



MAIRIE D'HESLOUP

Contacts Téléphone : **02.33.26.42.94**

E-mail : mairie.hesloup@wanadoo.fr

Site internet : www.hesloup.fr

Page Facebook : **Commune d'Hesloup**

Madame la Maire reçoit sur rendez-vous

Horaires d'ouverture de la mairie - Services

Etat civil, urbanisme, périscolaire...

	Matin	Après-midi
Lundi	8 h à 10 h	16 h à 18 h
Mercredi	8 h à 10 h	15 h à 17 h
Jeudi	8 h à 10 h	15 h à 17 h
Vendredi	8 h à 10 h	15 h à 17 h

LOCATION SALLES : Tarifs 2024

Salle des Fêtes	Habitant Hesloup	Habitant CUA	Habitant hors CUA
Week-end	220 €	230 €	300 €
Vin d'honneur	65 €	65 €	105 €
Un soir supplémentaire	55 €	55 €	55 €
WE Noël ou Jour de l'an	435 €	445 €	500 €
Soirée en semaine (lundi, mardi, mercredi)	110 €	120 €	130 €
Journée semaine 8 h 30 / 17 h 30	80 €	80 €	80 €
Salle des aînés*	50 €	/	/

Location de la vaisselle

A compter du 1^{er} janvier 2024, la location de vaisselle ne sera plus proposée.

Caution de réservation : 50 €
Caution pour la location : égal au montant de la location.

Si la salle n'est pas rendue nettoyée, le ménage sera facturé **35 € de l'heure**.

TRAVAUX AVEC DES ENGIN BRUYANTS (Bricolage, jardinage)

Horaires autorisés

#

⇒

	Matin	Après-midi
Du lundi au vendredi	8 h 30 à 12 h	14 h à 19 h 30
Le samedi	9 h à 12 h	15 h à 19 h
Les dimanches et jours fériés	10 h à 12 h	Interdit

Il est rappelé **qu'il est strictement interdit** de traiter les bernes et les bords de fossés (du domaine public) avec du désherbant. Le désherbant provoque l'effondrement des fossés et pollue les nappes phréatiques.

ASSISTANTE SOCIALE Mme FONTAINE

En cas de besoin, vous pouvez contacter la Délégation Territoriale d'Action Sociale d'Alençon
DTAS - 21 Place de la Paix - 61000 Alençon - ☎ : 02.33.31.27.98

ENTRETIEN DU LINGE L'association A.T.R.E. (Atelier Tremplin pour la Réinsertion et l'Emploi) vous propose de venir chercher votre linge, de le laver, le repasser et vous le livrer.
14 Rue Charles Gide à Alençon - ☎ : 02.33.29.12.76 - ✉ : infos@atre61.org.

A partir du lundi 6 novembre 2023, **tous les lundis de 16h à 17h**, une permanence sera assurée à la salle des Anciens pour déposer et récupérer votre linge d'une semaine sur l'autre.

SANTE Infirmières ⇒ 28 Route de l'Ardoisière ☎ : 02.33.32.20.49 ■



NUMEROS D'URGENCE

Une vie en danger, composez le 15 (SAMU)
ou le 17 (POLICE SECOURS) ou le 18 (POMPIERS)

EDF-GDF ⇒ 09 726 750 61
SERVICE DES EAUX ⇒ Service Clients 0969 365 265
www.usagers.eaux-de-normandie.fr Service Urgence 24h/24 0969 366 266

TRANSPORTS EN COMMUN – Alto

Numéro de réservation ⇒ 02 33 26 03 00
Taxi à la demande au prix d'un ticket de bus (Prévenir la veille jusqu'à 18 h)

CENTRES DE VALORISATION DES DECHETS :

- 1) **ZA rue Saint Blaise - Arçonnay** : du lundi au samedi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h
- 2) **Rue Nicolas Appert - Alençon** : du lundi au samedi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h

GESTION DES DECHETS – Ordures ménagères :

Apport volontaire aux trois espaces de propreté de la commune : ■ Sainte James ■ Route de Mieuxcé ■ Parking du château d'eau (à côté de l'atelier municipal en haut du cimetière).
Pour les ordures ménagères, il faut utiliser un sac d'une **contenance maximale de 50 litres**.

Contact Service Déchets Ménagers : 26 rue Balzac - 61000 ALENCON

✉ : servicedechetsmenagers@ville-alencon.fr - Numéro vert : 0800 50 89 81 (appel gratuit)
ou connectez-vous sur le site www.cu-alencon.fr

Les centres de valorisation d'Arçonnay et d'Alençon Nord ont été équipés d'un caisson "Réutilisation Réemploi". Cette démarche menée en partenariat avec Emmaüs Alençon permet aux usages d'y déposer des objets réutilisables ou réparables afin de leur donner une seconde vie.

ECOLE PUBLIQUE D'HESLOUP :

Pour tout renseignement, prendre contact avec le secrétariat de mairie au 02.33.26.42.94.
Les inscriptions sont prises tout au long de l'année.

Cantine : En fonction du Quotient Familial : de 0,92 € à 4,37 € (et jusqu'à 6,11 € pour les enfants hors CUA)

Garderie : Tarifs susceptibles d'être révisés au 01/01/24

De 7 h 30 à 8 h 20	➔ 1,05 € (prestation)
De 16 h 45 à 17 h 35	➔ 1,45 € (l'heure)
De 17 h 35 à 18 h 30	➔ 1,25 € (l'heure)

Garderie de 16 h 30 à 16 h 45 : gratuit
(Toute heure commencée est due)

LISTE ELECTORALE :

Chaque nouvel arrivant sur la commune peut s'inscrire sur les listes électorales tout au long de l'année en se présentant au secrétariat de la mairie, muni d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile. Les inscriptions peuvent également être déposées en ligne, via **service-public.fr**, le site officiel de l'administration française. Tout jeune atteignant sa majorité est inscrit automatiquement, à condition qu'il ait effectué les démarches de recensement citoyen au moment de ses 16 ans.

CULTE : Prêtre **L'abbé CRETOIS** - Paroisse St Pierre au Pays d'Alençon - 3 Place de l'Eglise
61000 St Germain-du-Corbéis - ☎ 02.33.26.26.80 – ✉ : paroisse-stpierre@orange.fr

SOCIAL : Pour tout problème de santé, soins, aide à domicile, portage de repas à domicile, vous pouvez prendre rendez-vous avec Audrey FLEURY, adjointe au maire chargée de l'aide sociale.

Repas à domicile : Service de la CUA/ ☎ : 02.33.32.41.11 / ✉ : accueil-ccas@ville-alencon.fr
Tarifs au 01/07/2023 sous condition de ressources : de 8,01 € à 9,50 € (Adhésion minimale 1 semaine)

La vie de la commune

Notre école

Suite au départ en retraite d'Yves GERARD, l'ancien directeur, j'ai été nommée dans votre école en qualité de directrice. Je me nomme **Elodie Bouleux**.

J'ai été mutée dans l'Orne à la rentrée scolaire 2022. Après une année d'enseignement dans une école d'Alençon, je suis ravie de reprendre la direction de l'école d'Hesloup qui me rappelle l'école rurale des Yvelines dont j'étais directrice avant ma mutation. Je remercie l'équipe enseignante de m'avoir réservé un bel accueil. La bonne humeur et le soutien sont essentiels pour travailler dans de bonnes conditions. L'équipe enseignante associée aux agents territoriaux forment une équipe pédagogique dynamique, impliquée et je sais pouvoir compter sur chacun.

Je remercie l'ancien directeur pour tout le temps et l'accompagnement qu'il m'a accordés afin d'appréhender la mission de directrice dans les meilleures conditions. Yves Gérard peut être rassuré, son travail est souvent honoré par les enfants qui rappellent parfois "Qu'avant, avec Yves,..." !

Enfin j'adresse tous mes remerciements à Madame le Maire pour son accueil ainsi que les familles de l'école que je croise pour la plupart tous les matins avec le sourire.

Nous espérons tous que cette année scolaire sera riche en découvertes, réussites et épanouissement. Belle année scolaire à tous !

N'hésitez pas à me contacter si besoin.
Cordialement,

Élodie BOULEUX - Directrice
École Hérouloup - 02.33.28.43.99
ce.0610488z@ac-normandie.fr



L'équipe enseignante, de gauche à droite :
Cécile Froger CE2 / **Anne Guénerie** GS-CP
Sylvie Fama-Grante PS-MS / **Elodie Bouleux** CM1-CM2 et directrice / **Catherine Brégaïnt** CP-CE1
et absente de la photo **Camille Petibon**
(décharge de la directrice le vendredi)

L'adressage

L'adressage est obligatoire pour toutes les communes. Un adressage complet d'une commune implique la dénomination de l'ensemble des voies communales et la numérotation de tous les locaux situés sur ces voies. Le but est d'améliorer l'acheminement de courriers, de colis, l'accès à la fibre, permettre la mise à jour des GPS de façon à faciliter la rapidité des secours.

Jusqu'ici imposé par l'état aux seules communes de plus de 2 000 habitants, l'adressage devient désormais obligatoire pour toutes les communes (art. 169 de la loi n° 2022-217 du 21/02/2022). Le conseil municipal doit procéder à la dénomination des voies, des voies privées ouvertes à la circulation et des lieux-dits. La numérotation sur ces voies est de la compétence du maire.

Les travaux à faire :

Il s'agit dans un premier temps de réaliser un inventaire des différentes voies présentes sur le territoire communal afin d'identifier les dénominations et numérotations existantes et celles qui sont à créer. Les voies devront être classées de sorte à mettre en évidence les actions à mettre en œuvre les erreurs et anomalies telles que :

- Les dénominations de voies manquantes dans les habitats isolés (lieux-dits, hameaux, voies privées ouvertes à la circulation mais sans nom).
- Les adresses manquantes dans les zones d'activité où les voies ne sont souvent pas nommées.
- Les adresses avec un numéro nul ou fictif attribué par l'administration fiscale à des fins de prélèvement de l'impôt.
- Les trous ou incohérences dans la numérotation existante (absence de continuité, numéros pairs et impairs d'un même côté de la voie...).

Pour effectuer ce travail, tous les changements rendus obligatoires seront effectués en gardant au maximum le patrimoine de la commune, notamment les lieux-dits.

Les changements ne sont pas nécessaires partout sur la commune. Dans tous les secteurs où nous devons intervenir, nous nous sommes engagés à informer tous les habitants concernés. Toutes les modifications administratives inhérentes à un possible changement d'adresse n'entraînent pas de frais financiers pour les intéressés.

Ce travail doit être effectué avant le 30 juin 2024. Depuis déjà plusieurs mois, des conseillers municipaux se sont mis à la tâche accompagnés par le service "Adressage" du conseil départemental.

Etat civil : SEPTEMBRE 2022 - SEPTEMBRE 2023



Naissances

BOUHASSOUN Lyana - 04/11/2022

ALLAIN Oscar - 24/12/2022

DELENTE Alba - 04/01/2023

COLLIOU Lison - 08/03/2023

CAPELLO Emma - 31/07/2023

PELLETIER-CAMUS Judith - 23/08/2023

LARRUE Victor - 28/08/2023

KOELZ Célian - 05/09/2023

LOREL Jeanne - 14/09/2023



Mariages

CHAILLOU Patricia et JAMET Jean-Michel
18/03/2023

TOURNEUR Clara et FOUREZ Romain
20/05/2023

UHEDA Hasan et GONNET Nathalie
13/06/2023

Baptême civil



BROUARD Clarisse et BROUARD Erwan
01/07/2023



PACS

POURCEAU Marine et RICHARD Damien
23/04/2023

THIERRY Julie et DEPAIFVE Tom
01/04/2023

DRANS Laurine et GUYON Mathis
25/05/2023



Décès

PELLETIER Sylviane - 08/01/2023

TRAVERS Simone - 29/01/2023

TROUILLET Nathalie - 30/03/2023

CHABROUX Michel - 08/06/2023

LE PERSONNEL COMMUNAL

A la mairie



Sylvie LACOULONCHE
*Adjoint Administratif
Principal*



Mikaële HAMON
*Adjoint Administratif
Principal 2^{de} classe*



Claudine DESPRES
*Adjoint Technique
Territorial*

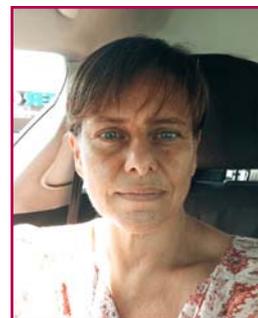
A l'école



Sylvie MARTIN
ATSEM



Jennifer LE DÉAUT
ATSEM



Delphine RENOUF
ATSEM

Au service Bâtiments-Voirie Espaces verts

Emmanuel METIVIER
*Adjoint Technique
Territorial*



Alexandra PHILIPPE
Responsable d'Office

Au fil des mois



Commémoration du 11 novembre 2022 au Monument aux Morts de la commune, suivi d'un pot de l'amitié à la Mairie. En plus d'être le jour anniversaire de la signature de l'armistice de 1918 et de "commémoration de la victoire et de la paix", la loi du 28 février 2012 étend l'hommage à tous les "morts pour la France" le 11 novembre, qu'ils soient civils ou militaires.



Ambiance festive à la salle polyvalente ce dimanche 27 novembre 2022 où nous recevions pour le repas annuel les anciens de la commune. La marine était à l'honneur, chants, décoration et bien entendu l'excellent repas ont eu un très grand succès.



Noël de l'école 2022 : Merci Père Noël, les grands et les petits ont adoré les véhicules !

13 janvier 2023 : Vœux du Maire avec notamment la présentation du futur site internet officiel de la commune qui, depuis, est opérationnel ... hesloup.fr

Au fil des mois



Carnaval de l'école le 4 avril 2023 : encadrés par le bureau de l'APE et le directeur de l'école, Yves Gérard, les enfants se sont déguisés avec grand plaisir !



"Troc Plantes" du 16 avril 2023 : beau temps et grand succès pour cette première !



Commémoration du 8 mai, victoire des forces alliées sur l'Allemagne nazie. Le 8 mai est un jour férié depuis 1981.



16 mai : réunion publique concernant le projet du café associatif et culturel "La Tanière"



24 mai : récupération d'un essaim d'abeilles par les "Cueilleurs d'essaims". L'apiculteur enfume et guide les abeilles.



Fête de l'école 2023, la dernière pour notre directeur Yves Gérard



1^{er} septembre : beaucoup de monde pour l'inauguration du café associatif "La Tanière"



12 août : foule pour la nuit des étoiles organisée par le club d'astronomie d'Hesloup



3 septembre : Le magnifique doublé de l'hesloin Antoine Lesouève au 10 km d'Hesloup

Contacts des associations d'Hesloup

Nom de l'association	Activité	Contact	Téléphone
ASLH Association Sports et Loisirs d'Hesloup Président : Philippe BIVILLE 06.07.28.65.05 Page Facebook  ASLHesloup Mail : aslhesloup61@gmail.com	Gymnastique	Marie-Claire GAUNET Annick EMILE	02.33.26.27.23 02.33.26.28.25
	Pétanque	Francis ESNAULT	06.89.18.41.53
	Course pédestre	Philippe BIVILLE Mathieu LEMOINE	06.07.28.65.05 06.28.54.78.48
	Renforcement musculaire et ZUMBA	Vanessa BUTTAZZO	06.25.16.04.39
	Section Loisirs	Agnès LÉGARÉ	09.79.09.01.33 (20 h)
	Vide-dressing Journées Bien-être Stages Yoga	Karine GUYON	06.59.62.05.98
	Football	Patrick LEMOINE	06.81.01.45.77
Amicale des Parents et Amis de l'Ecole d'Hesloup	Animation de l'école	Mathilde MUSTER	07.71.12.94.42
		 Page Facebook : APE HESLOUP	
AMAP des Chênes	Ass. pour le maintien de l'agriculture paysanne	Alice LEROYER	06.88.22.40.05
Club Astronomique d'Hesloup (Orne)	Observatoire Club d'astronomie Site internet :	Romain VIGNERON	romain.vigneron@observatoire-astro-hesloup.fr
		http://observatoire-astro-hesloup.fr	
Broyons du vert	Broyeur à végétaux	Pierre GAILLARD	02.33.26.41.70
La Tanière	Café associatif culturel	Sylvain LEGROS	06.63.22.68.60
		 Page Facebook : La Tanière	

Prochainement, vous pourrez retrouver les actualités de vos associations sur le site internet de la commune : www.hesloup.fr



Quentin GADOIS
Charpente - Couverture - Zinguerie - Ossature Bois

06 46 32 47 51
quentin.gadois@gmail.com
61250 Héoloup

N°siret : 819844804/00016



Le Petit Chocolatier

OLIVIER VIEL

234, avenue du Général Leclerc - Alençon
02 33 31 72 73

SARL



Sébastien GIMER

CARRELAGE • MAÇONNERIE • RESTAURATION

ZA Le Clos - Route de St Germain du Corbéis - 61250 HÉLOUP
Port. 06 11 11 41 42 - Tél./Fax : 02 33 82 78 55
sarl.gimer@orange.fr

E.T.A. RICHARD
Tous Travaux Agricoles

Semis - Moisson - Ensilage - Epandage
Elagage - Pressage et Négoce de fourrage

Travaux de Terrassement
Nettoyage de drains

La Mare - 61250 HESLOUP
richard2.sarl@gmail.com - Tél. 02.33.26.36.45

Siret 410 313 142 00029 - Agrément BN 0273



INFORMATIQUE CLOUD INTERNET TÉLÉPHONIE

CONTACT

02 50 54 50 54 contact@wiconnect.fr

4 Rue Monge
Pôle d'Activités d'Écouves
61000 - Alençon www.wiconnect.fr

Réparations toutes marques
Vente véhicules d'occasion



Cédric Dessarthe

Tél. 02 33 26 37 79
Z.A. - Maison Brûlée - 61250 Lonrai
www.dessarthe.com
garage.dessarthe@orange.fr

Au service des particuliers
& des professionnels
en Pays d'Alençon



Thierry
Affûteur - Rémoleur

Artisan diplômé

06 71 76 54 00
thierry.leremouleur@orange.fr
www.remouleur61.com

SIREN 912 992 708



Brindille & Capucine
Artisans Fleuristes

50, route d'Alençon - C.C. Carrefour
61250 Condé s/ Sarthe - Alençon
Tél. 02 33 80 20 30

GhiMa Services

SERVICES ADMINISTRATIFS :
secrétariat, gestion, conseil,
travaux courants de comptabilité

GRAPHISME, de la conception à l'impression : logos,
flyers, affiches, brochures, mugs personnalisés

Ghislaine Marié - 06.75.36.76.03 - ghima61@laposte.net
23, route de Saint Germain du Corbéis - 61250 Hesloup
Siret 398 199 547 00017 / APE 8211Z / TVA FR03398199547

EXTINCTEURS



NPI
NORMANDIE PROTECTION INCENDIE

Guillaume Fleury
Le Bois Beulant/Valframbert
BP 190 - 61006 Alençon Cedex
06 26 88 19 49 - npi@wanadoo.fr

traçage service



SIGNALISATION
PAVES - RÉSINES
MOBILIERS URBAINS
TERRAINS DE SPORTS
AMÉNAGEMENT DE SÉCURITÉ

02 43 33 21 83 www.traçage-service.fr

BOULANGERIE-PÂTISSERIE

Aux Douceurs Corbénoises

5 Place de l'Eglise
St Germain du Corbéis
Tél : 02 33 26 52 35

Baguette Tradition d'Or
& Croissant d'Or
CONFRÉRIE DES TÂLMELIERS
DU BON PAIN DE L'ORNE

Votre Sécurité de l'entreprise ou particulier



S.A.G.I
Sécurité Privée

Société Alençonnaise de Gardiennage et d'Interventions
40 Cours Clémenceau 61000 ALENCON
24h/24 7j/7
SURVEILLANCE / RONDES / INTERVENTIONS
TEL : 02 33 26 94 20 Mail : steagi@orange.fr
http://www.sagi-alencon-gardiennage.fr

LEMOINE SARL

transports et logistique

02 33 32 11 26
transportfrancklemoine@gmail.com

Parc d'Activité du Londeau - Cerisé - 61000 Alençon



Bon à savoir

En vrac

- *"L'automobiliste est bête, il croit que c'est le motard qui est bête, alors qu'en fait c'est le cycliste, dit le piéton."* **"La route est réservée à tous, partageons"** : cette campagne de sensibilisation à partager la route a été lancée dès 2006 par la Prévention Routière. Elle est toujours d'actualité car nous sommes tous, tour à tour, piéton, conducteur de deux-roues, automobiliste. Elle insiste sur la nécessité de prendre en compte l'autre et d'établir des rapports plus harmonieux. Une route pacifiée, c'est aussi une route plus sûre.
- Espaces propreté sur la commune : il est obligatoire de respecter le **sens de circulation**.
- La vitesse est limitée sur toutes les voies de circulation des lotissements (Treillère et Bellevue) à **30 km/heure**. Il est impératif de respecter cette limitation. **Pensez aux enfants**.
- Tout propriétaire ou possesseur de **chien** est tenu de procéder immédiatement par tout moyen approprié au ramassage des déjections canines sur toute ou partie du domaine public communal. En cas de non-respect de l'interdiction, l'infraction est passible d'une **contravention de 1^{ère} classe**.
- Depuis le 1^{er} janvier 2021, un décret rend obligatoire l'identification des animaux de compagnie. Un décret du 18 décembre 2020 oblige à assurer la traçabilité de tous les animaux nés après le 1^{er} janvier 2012. Cette mesure, imposée aux associations ou aux animaleries, concerne désormais les propriétaires d'une portée ou les adoptants. L'acte doit être effectué par un vétérinaire. À défaut d'avoir accompli cette démarche, les maîtres encourrent jusqu'à 750 € d'amende, si tant est qu'ils soient identifiés eux-mêmes.
- Pour bien vivre ensemble, commençons par bien respecter les horaires autorisés pour effectuer des travaux avec des engins bruyants : **du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 19 h 30, le samedi de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h. Le dimanche et les jours fériés uniquement le matin de 10 h à 12 h.**
- Les **désherbants chimiques** sont totalement interdits dans l'enceinte du cimetière communal.

■ Quand tailler les haies dans l'Orne ?

En France, depuis les années 1950, 70 % du linéaire de haies a disparu y compris dans des régions bocagères.

Pourtant, les haies remplissent de nombreux rôles et sont très favorables à la biodiversité.

Au cours de cette période vitale à leur reproduction, l'Office français de la biodiversité recommande de ne pas tailler ses haies. Cette période s'étend désormais **du 16 mars au 15 août**, depuis l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2023 du nouveau régime de la Politique agricole commune (PAC).

De plus, de nombreuses espèces présentes dans les haies sont protégées : oiseaux, chauves-souris et même insectes comme le Grand Capricorne entre autres. Or la destruction, l'altération ou la dégradation d'habitats d'espèces protégées constituent un délit et les peines encourues peuvent être sévères.

Agenda - Dates à retenir

4 novembre	Opération "Je broie du vert"
11 novembre	Commémoration Départ Place de la Mairie à 10 h 45
12 novembre	Repas des Aînés Salle polyvalente à 12 h
19 novembre	Vide-dressing Salle de motricité (école)
22 décembre	Noël de l'école A partir de 17 h
12 janvier 2024	Vœux de la municipalité Salle polyvalente à 19 h